



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Mardi 20 juin 2023 à 20h00

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 10

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Bruno HEILBRONN, Nicolas MULLER, Jeanine RICCOBENE, Valérie VALIAME, Fanny LECERF, Dominique LEHMANN, Gilles FAVARD, Céline GOETZ.

Excusés : ➤ Lucy HUET donne procuration à Fanny LECERF

➤ Sylvain BELLOTT donne procuration à Bruno HEILBRONN

➤ Vincent FAHRER donne procuration à Florence ZEYSSOLFF

➤ Nadine GEYER-HEILBRONN donne procuration à Dominique LEHMANN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par M. le Maire, Rémy SCHENK, le treize juin deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et particulièrement à Monsieur Jean -Brice DE TURCKHEIM, locataire de la chasse sur Obenheim.

Ce dernier a tenu à présenter les réalisations effectuées pour la faune et la flore depuis près de 26 ans sur le territoire.

Il a également souhaité expliquer l'intérêt qu'il porte à une négociation de gré à gré concernant la reprise de cette location pour la saison 2024/2033.

Monsieur Rémy SCHENK, Maire d'Obenheim remercie Jean-Brice DE TURCKHEIM de ces explications et après son départ ouvre la séance à 20h35.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

L'assemblée délibérante décide de désigner Mme Florence ZEYSSOLFF, comme secrétaire de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2023

Point 2 : Salle des fêtes : Révision tarifaire

Point 3 : Recensement population 2024 : Nomination Coordonnateur Communal

Point 4 : Communications et informations diverses

1. Approbation du Procès-verbal du 23 mai 2023

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la prochaine séance de l'assemblée, signé par le maire et le secrétaire de séance et publié électroniquement la semaine suivante sur le site internet de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à **14 voix POUR**, dans la forme et rédaction proposées.

2. Salle des fêtes : Révision tarifaire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir les modalités de location de la salle des fêtes. Les dernières modifications étaient apportées le 1^{er} février 2022.

Pour rappel, une société de nettoyage effectue la remise en état de la salle après chaque location et/ou manifestation.

TARIFS PROPOSES 2023

Location salle des fêtes	
EXTERIEURS	
Week-end Manifestations diverses avec ou sans repas (du vendredi 15h00 au lundi 08h00)	1 400 €
Journée complémentaire	500 €
LOCAUX	
Week-end Manifestations diverses avec ou sans repas (du vendredi 15h00 au lundi 08h00)	600 €
Journée complémentaire (en complément d'une location week-end valable pour les vendredis ou lundis)	150 €
Journée	200 €
ASSOCIATIONS LOCALES	
Week-end Manifestations diverses avec ou sans repas (du vendredi 15h00 au lundi 08h00)	600 €
Journée complémentaire (en complément d'une location week-end valable pour les vendredis ou lundis)	150 €
Journée	200 €

- **D'ACCORDER** à la Paroisse Protestante et à la Paroisse Catholique d'Obenheim une location gratuite annuelle, le nettoyage reste dû et sera égal à la charge réelle concernant le nettoyage.

- **D'ACCORDER** aux associations locales, une location gratuite annuelle, le nettoyage reste dû et sera égal à la charge réelle concernant le nettoyage.

- **D'ACCORDER** au Comité des Fêtes d'Obenheim, une gratuité permanente de la location de la salle des fêtes. Le nettoyage reste dû et sera égal à la charge réelle concernant le nettoyage.

Le nettoyage ne sera pas facturé aux manifestations du 1^{er} mai et du 11 novembre, organisées par le Comité des Fêtes d'Obenheim.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à **l'unanimité à 14 voix POUR**,

- **ACCORTE** les tarifs 2023 proposés ci-dessus.
- **ACCORDE** à la Paroisse Protestante et à la Paroisse Catholique d'Obenheim une location gratuite annuelle, le nettoyage reste dû et sera égal à la charge réelle concernant le nettoyage.
- **ACCORDE** aux associations locales, une location gratuite annuelle, le nettoyage reste dû et sera égal à la charge réelle concernant le nettoyage.
- **ACCORDE** au Comité des Fêtes d'Obenheim, une gratuité permanente de la location de la salle des fêtes. Le nettoyage reste dû et sera égal à la charge nettoyage.
Le nettoyage ne sera pas facturé aux manifestations du 1^{er} mai et du 11 novembre, organisées par le Comité des Fêtes d'Obenheim.

3. Recensement de la population 2024 : Nomination Coordonnateur Communal

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2024, les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement, Monsieur le Maire propose de désigner Madame HIRN Catherine, Coordonnateur Communal et Madame HUTET-BALLEVRE Clémentine, Coordonnateur Communal adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité à 14 voix POUR** :

- **DESIGNE** Madame HIRN Catherine, Coordonnateur Communal et Madame HUTET-BALLEVRE Clémentine, Coordonnateur Communal adjoint.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, de signer tout document afférent à la présente délibération.

4. Communication et informations diverses

Chasse :

A ce jour, M. PERROTEY-DORRIDANT et M. DE TURCKHEIM souhaitent renouveler leurs contrats de lot de chasse, pour les neuf années à venir.

M. GEYER Christian, domicilié à Obenheim, serait éventuellement aussi candidat.

Nous sommes en attente que ce dernier officialise sa candidature.

Problème de circulation :

Le secrétariat de la mairie a réceptionné, le 16 juin dernier, un courrier en recommandé signé par « Les Riverains d'Obenheim », qui sollicitent une étude de circulation afin de faire réduire la vitesse dans la commune, suite à l'accident qui s'est produit dans la nuit du 10 juin 2023 – rue Alphonse Adolphe.

Une demande d'étude de circulation sera demandée auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace concernant la RD468 qui traverse le village ainsi qu'une demande de mise en place d'un compteur de trafic et de vitesse.

Une même demande pourrait être faite auprès d'une entreprise privée pour la rue Alphonse Adolphe, en fonction du tarif de la prestation.

Madame Jeanine RICCOBENE soulève également quelques problèmes de visibilité :

- en sortant de la rue de l'école vers la rue du Général Walther.
- en sortant de la rue Voegelé vers la rue de Colmar depuis la mise en place de l'armoire de distribution concernant la fibre optique.
- en sortant de la rue Voegelé vers la rue de Strasbourg à cause des voitures en stationnement.

Des réflexions seraient à mener pour trouver des améliorations afin de sécuriser ces différentes intersections.

École Sabin Salinas :

Madame Florence ZEYSSOLFF informe les membres du conseil des effectifs de la prochaine rentrée scolaire, suite au Conseil d'école. Beaucoup de parents attendent avec impatience la répartition des classes pour septembre.

Un poste d'ATSEM sera supprimé à partir du 31 août prochain.

M. DULHOSTE Alexandre parent délégué, invite l'ensemble des membres du Conseil Municipal à la Fête de l'école le 30 juin prochain.

Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire informe qu'un diagnostic amiante et plomb doit être effectué avant les travaux. Une entreprise a été mandatée par l'architecte.

Un premier dossier de subvention a été déposé.

Terrain :

La commune a été contacté pour une demande d'acquisition d'un terrain de 83m², dont la commune est propriétaire.

Il s'agit d'une parcelle située rue de la Lachter. Il sera proposé de vendre ce terrain au futur acquéreur (propriétaire de la parcelle jouxtant celle-ci) pour un montant de 100 € avec la prise en charge des frais de notaire par le bénéficiaire. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du conseil.

Personnel saisonnier :

La commune a recruté deux personnels saisonniers.

Il s'agit de Tim BRENCKLE qui sera présent du 12.06 au 30.09.2023 et de Thibault SCHNEE qui sera présent du 10.07 au 28.07.2023.

Ces deux jeunes hommes sont domiciliés dans la commune.

Remerciement :

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur Lucien WEIBEL, venu aider bénévolement Christophe FRITSCH, notre ouvrier communal, lors de la plantation estivale. Un cadeau de remerciement lui a été transmis.

Casiers Amazon :

Ils seront installés le mardi 27 juin 2023.

AG de l'office de tourisme :

Madame Florence ZEYSSOLFF s'est rendue à l'Assemblée Générale, un nouveau président a été élu. Il s'agit de Monsieur Fernand WILLMANN, Maire de Sermersheim.

SDEA :

Monsieur Bruno HEILBRONN informe que le SDEA débutera dans la semaine du 03 juillet prochain, la 4^{ème} et dernière phase de travaux de restauration du Hanfgraben à Obenheim.

Dates des prochaines séances :

Le Mardi 12 septembre

Le Mardi 24 octobre

Le Mardi 28 novembre

Le Mardi 12 décembre

Les séances sont prévues à 20h.

Dates à retenir :

Fête de la Musique : le 21.06

Fête d'Été chez Riedoasis : le 24.06

Fête de l'école : le 30.06

Concours de pêche : le 17.09

Centenaire de l'ASO : le 24.09

Marche des Sorcières : le 07.10

Marché d'automne le 29.10 organisé par Alter Ego

La séance est levée à 22h45.

La liste de présence signée par les membres du Conseil Municipal est annexée au présent procès-verbal.

Le secrétaire de séance
Florence ZEYSSOLFF

Le Maire,
Rémy SCHENK